

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6359>



Capa congés de formation : quand se former devient un privilège rare !

- SNES académique de Dijon - S3 - Catégories - Certifiés -



Date de mise en ligne : jeudi 26 mai 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Ce mercredi 25 mai 2022, se tenait la CAPA statuant sur l'octroi des congés de formation. Seuls les troisièmes refus sont officiellement étudiés mais les documents présentés permettent d'évoquer cette question de façon plus générale.

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Déclaration liminaire du SNES à la CAPA des certifiés du 25 mai 2022

C'est l'une des rares commissions paritaires qui se réunit encore depuis la loi dite de « transformation de la fonction publique » votée sous le premier mandat de Macron.

Le SNES-FSU y était bien évidemment présent et a déploré le manque de moyens accordés à ce droit indispensable des enseignant.e.s. Ce n'est pas malheureusement pas nouveau. 64 enseignant.e.s ont fait une demande cette année et seulement 14 projets vont pouvoir être satisfaits. C'est trop peu ! Pourtant, le rectorat de Dijon a accordé plus de mois de formation (113) que leur enveloppe initiale (89 mois). Le problème est donc national et s'explique par la pénurie d'enseignant.e.s dans de plus en plus de matières. C'est une conséquence de plus du manque d'attractivité de notre métier comme en témoignent les derniers résultats des concours annonçant une aggravation du déficit à la rentrée 2022. Au bout de la chaîne, ce sont les collègues qui veulent se former qui paient la casse du service public d'éducation des dernières années. En technologie ou en Physique-Chimie par exemple, il n'y avait même pas de candidat.e.s pour l'obtention d'un congé.

Ce droit à la formation par un congé est donc devenu un sésame pour les collègues souhaitant se réorienter ou passer l'agrégation (seule façon d'augmenter son salaire de façon significative). A l'exception de 4 collègues ayant des projets particuliers, le congé formation est obtenu au bout de la 4e demande au minimum.

Ainsi, malgré la volonté ministérielle affichée et proclamée de voir les enseignant.e.s avoir les moyens de se former tout au long de leur carrière, force est de constater que cela reste des paroles en l'air. Le problème est général et profond comme nous venons de le montrer et il faut que le nouveau ministre comprenne le problème dans sa globalité en travaillant sur l'attractivité du métier d'enseignant.

Cependant, devant les efforts du rectorat pour dépasser le peu de moyens accordés, nous avons décidé de voter favorablement à la proposition de l'administration académique.